

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DAC 83 Subvention à l'Association Compagnie Les Toupies (12e).

M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Les Toupies ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 9e commission et au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 14.500 euros est attribuée à l'association Compagnie des Toupies 16, rue Edouard Robert 75012 Paris, au titre de son projet Chrysalide en 2012. X05410 / 2012_01497 / 212.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.